

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 12/07/2022 à 10h40 Réference de l'AR: 002-200043495-20220707-DEC202207_18-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 Juillet 2022

Délibération n°18

Date de convocation : le 23/06/2022

Mise en ligne : le 13 juillet 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 juillet 2022 à 18h00 à l'Auditorium du Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre de Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :

Y. BRUN - F. DEMAZURE - MP. TOKARSKI - JM. LHOMME - P. VAN HAMME - C. VUAROQUEAUX - P.BERTELOOT - O.JOSSEAUX - F. HARANG - JM. RABOUILLE - N. DESMAREST - F. FERON - P. MEZZAROBBA - F. BOUILLE - Y. LEMOINE - B. BUVRY - P. BLEUET - E. DELHAYE - S. LETOT-DURANDE - S. ETIENNE-CHARLES - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D. VALISSANT - D.VALLIERE - D.PIERRE - AM. SAUVEZ - F. POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSEDRE - JM.QUERE - H. DAUCHEZ - C. CHATELAIN - B.LEBEL - C.GUILLAUME - MP. FOURDRAIN-FAY - N. DRAGON - G. MONCOURTOIS - J. LECOMTE - C. LAMBERT - R. CARLIER - G. CHARLES - L. BOURGEOIS - P. PIRE - M. KELLER - H. RIVIERE - M. FRAISE - J. VERON - P. MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

J. BALITOUT à H. RIVIERE - P. DEROCH à Y. BRUN - C. COULON à O. JOSSEAUX - P. BIEDAL à C. VUAROQUEAUX - F. LEAUTE à MP. TOKARSKI - S. DUPONT à S. LÉTOT-DURANDE - Y. BUFFET à F. POIDEVIN - C. MATHIEU à D. VALLIERE - F. JOLY à S. ETIENNE-CHARLES - P. MOZIN à D. VALISSANT - MM. PASCUAL à G. BLANCHARD-DOUCHAIN - A. LEFEVRE à E. DELHAYE - H. LAHYANI à JM. QUERE - E. GOULLIEUX à AM. SAUVEZ - M. BEAUFRERE à C. CHATELAIN - F. KARIMET à F. FERON - C. MEULLEMIESTRE à M. FRAISE - G. LOISEAUX à JM. LHOMME

<u>Absents Excusés</u>: G. HARANT - M. MACHAIN - C. BARAN - Y. ROBIN - A. TOURNEUX - P.CERVI - Y. RUDER - N. DUSSART - P. DRUET - B. TRONEL - JL. LIENARD

<u>Objet</u>: Dispositif d'aide à l'immobilier de la CA du Pays de Laon-Demande de subvention de la SAS Daunat Picardie

Rapporteur: Olivier JOSSEAUX

Secrétaire de séance : Philippe VAN HAMME

Exposé:

L'entreprise Daunat Picardie, est une industrie agroalimentaire implantée depuis 2005 sur la ZAC Intercommunale du Champ du Roy à Chambry.

Les principales activités de l'entreprise sont l'assemblage de sandwiches et de salades frais à destination principalement de la grande et moyenne distribution, des stations services et des détaillants.

www.ca-paysdelaon.fr

Le marché des sandwichs et des salades est en pleine croissance (+26%) et la dynamique de croissance de Daunat est toujours supérieure à celle du marché (+35%). Face à cette demande croissante, l'entreprise Daunat a pour projet de construire sur son emprise foncière, une nouvelle plateforme logistique à température dirigée +2/+4°C de 1 500 m², un local pour le stockage des palettes ainsi qu'un tunnel de liaison avec l'usine existante.

L'entreprise compte actuellement 270 salariés et ce projet permet la création de 10 emplois supplémentaire.

Nature des investissements	Montant HT en euros
Aménagements extérieurs : voirie, réseaux	163 216,00
Bâtiment : gros œuvre, dallage, charpente	1 293 280,00
Energies et fluides : électricité, sprinklage, équipements frigo	463 617,00
TOTAL HT en euros	1 920 113,0

Soit une subvention de 1 920 113 euros x 10 % = 192 011 euros

Le versement de la subvention sera effectué en cinq fois par tranche annuelle sur cinq ans, par mandat administratif une fois la présentation de l'ensemble des justificatifs de dépenses fournis par l'entreprise. Une convention sera signée entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon et l'entreprise DAUNAT.

Délibération :

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire.

et après en avoir délibéré, décide :

- 1 D'APPROUVER et d'AUTORISER le versement d'une subvention de 192 011 € à la SAS Daunat Picardie, selon les modalités décrites ci-dessus, à savoir versement en cinq fois par tranche annuelle sur cinq ans, par mandat administratif sur présentation de l'ensemble des justificatifs de dépenses fournis par l'entreprise,
- 2 D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour ces subventions,
- 3 DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2022 VIECO -

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT A COMPTER DU **13 juillet 2022**

Pour extrait conforme



Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 12/07/2022 à 10h40 Réference de l'AR : 002-200043495-20220707-DEC202207_18-DE

Le Président	Nombre de conseillers titulaires	₹75
	Nombre de conseillers présents	: 46
	Nombre de votes exprimés	: 64
	Votes favorables	: 64
	Votes défavorables	: 00
E. DELHAYE	Abstentions	: 00

Aides à l'immobilier d'entreprises

Récapitulatif par communes après le Conseil du 7 Juillet 2022

Enveloppe annuelle de 250 000 euros + 350 000 euros de nouvelles AP suite à la délibération N° 3 de ce jour

	THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH			Montant	
Entreprises	Communes	Projets	Date délibération CAPL	prévisionnel des subventions accordées	Mandaté
ANNEE 2022					
SABI Lory Construction	CREPY	Construction d'un bâtiment	07/04/22	82 720 euros	
SAS Dannat Picardie	CHAMBRY	Extension de l'usine	07/07/22	192 011 euros	
			TOTAL	274 731 euros	